



MINISTÈRE DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA VILLE  
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

Paris, le 13 février 2019  
N° 1034

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Signature du contrat du Comité Stratégique de Filière « Industries pour la construction » 2018-2022**

**François de Rugy**, ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire, **Julien Denormandie** ministre auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ville et du Logement, **Agnès Pannier-Runacher**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, et **André Flajolet**, vice-président de l'Association des maires de France et présidents d'Intercommunalité ont signé aux côtés des représentants des industries de construction, ce 13 février, le contrat du Comité Stratégique de Filière « Industries pour la construction ».

Le secteur de la construction est un secteur clé de l'économie française, avec 1,4 million de salariés et 600 000 entreprises. Il est au cœur des politiques des transitions énergétique et numérique portées par le Gouvernement.

Le contrat signé aujourd'hui s'articule autour de **six projets structurants** :

1. **Créer une plateforme numérique pour renforcer la compétitivité des acteurs de la filière** : elle permettra notamment de faciliter la description numérique des projets de construction entre l'ensemble des acteurs de la filière.
2. **Développer de nouveaux concepts de bâtiments et routes** : bâtiments réversibles et modulables, « zéro déchet » et routes adaptées aux nouveaux usages (véhicule autonome, production d'énergie, etc.).
3. **Déployer une offre de rénovation énergétique pour lutter contre les « passoires thermiques »**, à destination des particuliers et des campus universitaires.
4. **Promouvoir les technologies françaises à l'export pour la ville durable et créer une offre française de logement abordable pour déploiement à l'international.**
5. **Accélérer la croissance des entreprises pour augmenter le nombre d'ETI dans la filière à travers le dispositif « Accélérateur PME » de Bpifrance.** Une première promotion d'une trentaine d'entreprises sera lancée en novembre 2019.



**6. Développer les emplois et les compétences de la filière aval des industries pour la construction.** Le projet vise à mettre en place un engagement de développement de l'emploi et des compétences dans la filière et à mobiliser l'ensemble des parties prenantes pour augmenter le nombre d'apprentis.

Le Gouvernement, Régions de France et l'Association des maires de France seront aux côtés des professionnels de la filière pour la mise en œuvre de ce contrat.

Pour François de Rugy : *« Le secteur de la Construction est au cœur de la lutte contre le réchauffement. A travers les travaux de rénovation, longtemps délaissés, il joue un rôle majeur dans la baisse de la consommation d'énergie, en particulier fossiles, et offre des emplois de plus en plus qualifiés et spécialisés sur le territoire. La construction neuve est par ailleurs en passe de se réinventer en pensant le bâtiment sur tout son cycle de vie pour minimiser son impact carbone. Pour soutenir ces innovations, nous avons besoin d'une filière forte et structurée autour de ces défis : la feuille de route de ce contrat de filière nous met sur la bonne voie pour atteindre ces objectifs ».*

Pour Julien Denormandie : *« Le Comité Stratégique de Filière part des projets concrets d'intérêt pour la filière de la construction, et plus largement pour le logement, que sont le numérique, la transition énergétique et doivent pouvoir associer et bénéficier à l'ensemble de la filière. Il est essentiel de pouvoir tester et déployer ces outils au plus près des territoires pour qu'ils répondent aux besoins. C'est là que se trouvent les forces vives et les enjeux d'emploi et d'activité. »*

Pour Agnès Pannier-Runacher : *« Le monde de la construction n'est résolument plus le même qu'il y a 15 ans. Les industries de la construction sont confrontées à de nombreux défis, environnementaux, énergétiques, sociaux et concurrentiels, tout en devant répondre à des attentes sociétales fortes comme la lutte contre les passoires thermiques, la défense de la biodiversité ou encore la préservation de nos ressources. Avec la signature de ce contrat ambitieux, une importante première étape est franchie. Il faut souligner encore une fois l'importance de voir toutes les composantes de votre CSF, qui viennent parfois d'horizons différents, travailler ensemble pour l'intérêt collectif. »*

**Contacts presse :**

**Cabinet F. de Rugy :** 01 40 81 78 31 - [secretariat.communication@ecologique-solidaire.gouv.fr](mailto:secretariat.communication@ecologique-solidaire.gouv.fr)

**Cabinet J. Denormandie :** 01 44 49 85 65 - [Communication.jd@cohesion-territoires.gouv.fr](mailto:Communication.jd@cohesion-territoires.gouv.fr)

**Cabinet A. Pannier-Runacher :** 01 53 18 44 38 - [presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr)